

Théâtre Liberté,  
scène nationale de Toulon  
Grand Hôtel – Place de la Liberté  
83000 Toulon

Administration : +33 498 07 01 01  
Réservations : +33 498 00 56 76  
contact@theatreliberte.fr  
www.theatre-liberte.fr

Fax : +33 498 64 78 43  
Siren : 524 602 109 000 26  
APE : 9004Z



---

## CAHIER DES CHARGES PRESTATAIRE BAR POUR LE FESTIVAL « LIBERTÉ PLAGE » ÉDITION 2019

---

### 1 : OBJET

Dans le cadre du festival intitulé « *Le Liberté plage* » l'association Théâtre Liberté recherche un prestataire bar afin de proposer un service payant de boissons sans alcool au public présent dans la fan zone durant les trois concerts organisés le 28 août, le 29 août et le 30 août 2019 en soirée sur le parking du Mourillon situé au niveau de l'anse Éric Tabarly.

### 2 : PRESENTATION DE LA MANIFESTATION

Le Liberté Plage est une manifestation gratuite à destination d'un public très large avec environ 15 000 personnes attendues chaque soir (15-35 ans environ) et une programmation internationale électro pop.

La programmation est en cours de réalisation et sera transmise au prestataire candidat dès sa finalisation.

### 3 : FONCTIONNEMENT ET MISE EN ŒUVRE DE L'ESPACE BAR PUBLIC

Montage des deux espaces bar le 28/08/2019

Exploitation du 28/08/2019 au 30/08/2019, une heure avant le début et 15 minutes à la fin des concerts

Démontage des deux espaces bar le 30/08/2019 à l'issue du dernier concert

Accès livraison uniquement en dehors des horaires d'accueil du public, suivant les mêmes horaires que les restaurants et commerçants des plages du Mourillon (en matinée).

#### 3.1 Moyens mis en œuvre par le Liberté

Le Liberté en tant qu'organisateur de l'événement est en charge de la communication, de la sécurité, de l'accueil du public et effectuera les démarches administratives et juridiques nécessaires, notamment celle liées à l'occupation de l'espace public.

Le Liberté réservera au prestataire un espace permettant de disposer 20m linéaires de bar disposés en 2 points (cf plan)  
Le Liberté mettra à disposition du prestataire par point trois branchements électriques de 10/16 A en 220v.

#### 3.2 Moyens mis en œuvre par le prestataire

Le prestataire partenaire devra assurer lui-même la livraison du matériel nécessaire à la bonne tenue de sa prestation (bar, réfrigérateurs, etc). Il en assurera le montage, le démontage et l'enlèvement dans le respect des emplacements prédéfinis par l'organisateur (cf. plan), du calendrier précité et en accord avec l'organisateur.

Durant les trois soirées, le prestataire assurera la gestion de l'espace bar pour un volume attendu d'environ 15 000 personnes par soir : l'apport et l'installation du matériel, le service et l'engagement de personnel, le réapprovisionnement, le stockage.

Le prestataire s'engage à vendre exclusivement des boissons sans alcool. Les bars devront être ouverts de 1 heure avant le début et 15 minutes après la fin de chaque concert.

Le prestataire pourra composer la carte qu'il souhaite à condition qu'aucune boisson alcoolisée ne soit proposée, il pourra fixer les tarifs et assurera lui-même l'encaissement.

Dans le respect des engagements et valeurs portées par Le Liberté, le prestataire devra tout mettre en œuvre pour assurer une prestation éco responsable et notamment mettre en place un système d'Ecocup.

La communication du prestataire devra se limiter à la zone définie pour l'espace bar sous réserve de la validation et de l'accord de l'organisateur. Le public sera informé par Le Liberté de l'existence des deux espaces bar dans la fan zone.

#### **4 : SÉCURITÉ ET SURETÉ**

La liste du personnel du prestataire présent chaque soir doit être transmise au Liberté par voie d'email au plus tard le 16/08/19 pour transmission à la Préfecture du Var. Cette liste devra comprendre toutes les informations administratives nominatives demandées par la Préfecture du Var.

L'ensemble du personnel du prestataire devra porter le badge d'accès et d'identification qui lui sera délivré par le Liberté. Le personnel du prestataire sera soumis aux mêmes règles que l'ensemble des intervenants et du public de la Fan Zone, pour tous contrôles et palpations.

Le prestataire est responsable de la surveillance de son stock de jour comme de nuit, le Liberté assurant la surveillance de 24h/24h des installations du site.

Les barnums ou autres éléments servant à la visualisation et/ou décoration des bars ne doivent pas dépasser 2 mètres 50 au faitage.

#### **5 : CADRE JURIDIQUE ET CONDITIONS FINANCIÈRES**

Un contrat de prestation événementielle sera signé entre le prestataire et l'organisateur définissant les modalités d'organisation et les aspects financiers.

#### **6 : CANDIDATURE ET DELAIS DE REPONSE**

Les prestataires intéressés devront présenter un dossier composé des pièces suivantes :

- Lettre de candidature avec coordonnées du prestataire candidat
- Extrait Kbis ou statuts de la société ou enregistrement auprès de la Chambre des Métiers
- Descriptif détaillé du projet (concept, gamme de produits proposés et tarifs, services proposés, décoration, etc.)
- Attestation d'assurance pour les risques professionnels
- Attestation de vigilance URSSAF

#### **Réponse attendues avant le 30/06/2019**

Envoi des candidatures par voie d'email à [joelle.perrault@theatreliberte.fr](mailto:joelle.perrault@theatreliberte.fr) et [elodie.saint-omer@theatreliberte.fr](mailto:elodie.saint-omer@theatreliberte.fr) ou par voie postale à Théâtre Liberté A l'attention de Joëlle Perrault, 165, place de la Liberté 83000 Toulon.

Le Liberté décidera de la meilleure candidature en fonction des critères suivants : respect du présent cahier des charges, expérience du candidat en matière d'exploitation de bar pour des événements similaires du type festival, contrepartie financière proposée.